conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 02.03.2025 000000000507322 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Code du produit 000000000050732211

11

Identifiant Unique De Formu: NN49-J6SP-K00N-XQM1

lation (UFI)

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

Vaporisation

mélange Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings France SAS

Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pomme-

ry

60480 Breuil-Le-Sec

France

Téléphone: +33 3 4477-7777

adresse E-Mail: product-safety-coatings@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél.: + 33 (0)1 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

+49 180 2273-112

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H226: Liquide et vapeurs inflammables. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une

poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour

l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version Date de révision: 3.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : résine acrylique

résine polyester saturée

charges

résine époxydique solvant organique

composés non organiques

pigment

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 12,5 - < 15
phosphate de zinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 7 - < 10
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version Date de révision: 3.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

acétate de 1-méthoxy-2-propyle	108-65-6	Flam. Liq. 3; H226	>= 5 - < 7
, , , , ,	203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2 203-933-3 607-038-00-2 01-2119475112-47	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Estimation de la toxicité aiguë	>= 2,5 - < 3
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.880 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.500 mg/kg	
produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine	25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 2 - < 2,5
		Limite de concentra- tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2
4-méthylpentan-2-one	108-10-1 203-550-1 606-004-00-4 01-2119473980-30	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 0,5 - < 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322

Date de la première version publiée:

Date de dernière parution: 02.03.2025

11 07.06.2025

		STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) EUH066		
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg	>= 0,3 - < 0,5	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
Kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 7 - < 10	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient des nanoformes.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à

un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et

transport en position latérale stable.

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de con-

tact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

En cas d'ingestion



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322

11

Date de la première version publiée:

Date de dernière parution: 02.03.2025

07.06.2025

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Garder tranquille.

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le

centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémen-

> taires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la

section 11.

Peut provoquer une allergie cutanée. Risques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau

Poudre sèche

Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

Produits de combustion dan- : Oxydes de phosphore

gereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

particuliers des pompiers

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

11

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Pour le personnel non urgentiste:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Pour les intervenants d'urgence:

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée

dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement pro-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

tion sans danger

céder àune aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de se-

cours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulverisation. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène

Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage Conserver à l'écart de la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

□ • BASF We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version Da 3.1 07

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Température de stockage

recommandée

35,00 °C

Matériel d'emballage : Matière appropriée: acier au carbone (acier), étain (fer blanc)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Tech-

nique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

11

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	STÉL	150 ppm	2019/1831/E
			723 mg/m3	U
	Information su	upplémentaire: Indica	atif	
		TWA	50 ppm	2019/1831/E
			241 mg/m3	U
	Information su	upplémentaire: Indica	atif	
		VME	50 ppm	FR VLE
			241 mg/m3	
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites réglementaires cor	ntraignantes
		VLCT (VLE)	150 ppm	FR VLE
			723 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
	Information su	upplémentaire: Agen	ts cancérigènes ou mutagèn	es
acétate de 1-	108-65-6	STEL	100 ppm	2000/39/EC
méthoxy-2-propyle			550 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
	travers la pea	TWA	50 ppm	2000/39/EC
		IVVA	275 mg/m3	2000/39/20
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm	FR VLE
			275 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires contraignantes			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version D 3.1 0

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

		VLCT (VLE)	100 ppm 550 mg/m3	FR VLE		
	Information s	upplémentaire: Ris		utanée. Valeurs li-		
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Va mites réglementaires contraignantes					
acétate de 2-	112-07-2	STEL	50 ppm	2000/39/EC		
butoxyéthyle			333 mg/m3			
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Information s	upplémentaire: Ide	entifie la possibilité d'abso	orption significative à		
	travers la pea		a poolis a aloc	orphion organicanic a		
	'	TWA	20 ppm	2000/39/EC		
			133 mg/m3			
	Information s	upplémentaire: Ide	entifie la possibilité d'abso	orption significative à		
	travers la peau, Indicatif					
	'	VME	10 ppm	FR VLE		
			66,5 mg/m3			
	Information s	upplémentaire: Ris	sque de pénétration perc	utanée, Valeurs li-		
		entaires contraigna				
		VLCT (VLE)	50 ppm	FR VLE		
		` '	333 mg/m3			
	Information s	upplémentaire: Ris	sque de pénétration perc	utanée, Valeurs li-		
	mites régleme	entaires contraigna	antes			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm	FR VLE		
•			221 mg/m3			
	Information s	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-				
	mites régleme	entaires contraigna	antes			
		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE		
			442 mg/m3			
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-					
	mites régleme	entaires contraigna	antes			
		TWA	50 ppm	2000/39/EC		
			221 mg/m3			
			entifie la possibilité d'abso	orption significative à		
	travers la pea					
		STEL	100 ppm	2000/39/EC		
			442 mg/m3			
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à					
	travers la pea			T		
4-méthylpentan-2-	108-10-1	TWA	20 ppm	2000/39/EC		
one			83 mg/m3			
	Information supplémentaire: Indicatif					
		STEL	50 ppm	2000/39/EC		
			208 mg/m3			
	Information s	upplémentaire: Inc		T		
		VME	20 ppm	FR VLE		
			83 mg/m3			
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances					
	preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites					
	réglementaire	es contraignantes				
		VLCT (VLE)	50 ppm	FR VLE		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ BASF We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version Day 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

_				
			208 mg/m3	
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances			
		preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites		
		s contraignantes		
2-butoxyéthanol	111-76-2	TWA	20 ppm	2000/39/EC
			98 mg/m3	
	Information su	ipplémentaire: Ident	ifie la possibilité d'absorption	significative à
		travers la peau, Indicatif		
		STEL	50 ppm	2000/39/EC
			246 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			
		VLCT (VLE)	50 ppm	FR VLE
			246 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires contraignantes			
		VME	10 ppm	FR VLE
			49 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			, Valeurs li-
	mites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

	• •	_	, ,	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
3-éthoxypropionate	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	102 mg/kg
d'éthyle		peau	systémiques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	610 mg/m3
			systémiques	_
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	102 mg/cm2
		peau	locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	610 mg/m3
			locaux	
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	24,2 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	72,6 mg/m3
	teurs		systémiques	
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	1,2 mg/kg
	teurs		systémiques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
3-éthoxypropionate d'éthyle	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l
	Eau douce	0,061 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,419 mg/kg
	Sédiment marin	0,042 mg/kg
	Sol	0,048 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Nécéssaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de pro-

tection totale) (EN 166)

Protection des mains

Remarques

Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex.

Gants en caoutchouc butylique - épaisseur: 0.5mm

De plus amples informations sur le temps de pénétration sont

disponibles sur demande au fabricant de gants.

Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit.

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection préventive de la peau

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

374-1):

Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Protection de la peau et du

corps

vêtement de protection antistatique

Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en

fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Appareils de protection respiratoires adéquats: Protection respiratoire

Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Mesures de protection

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'ur-

gence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur noir

Odeur d'acétate

Point/ intervalle de fusion non déterminé

Point/intervalle d'ébullition 124,00 - 195,00 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : > 35,0 g/m3 / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

Point d'éclair :

Méthode: ISO 3679

Température d'auto-

inflammation

> 200 °C

25 °C

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est non-polaire / aprotique

Viscosité

Viscosité, cinématique : non déterminé (40 °C)

411,6 mm2/s (23 °C)

Temps d'écoulement : > 60 s

Section transversale: 6 mm

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Pression de vapeur : non déterminé (20 °C)

non déterminé (50 °C)

Densité : 1,417 g/cm3 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Evaluation :

Selon le règlement REACH, la substance/le mélange contient

des nanoformes.

Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)

sous forme non solide ou sous forme de granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 02.03.2025 000000000507322 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Combustibilité soutenue

Maintient la combustibilité: oui

Substances autoéchauffantes

La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Taux de corrosion du métal

Non corrosif pour les métaux.

Miscibilité avec l'eau non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec

l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel.

Eviter l'éclairage naturel direct.

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exo-

thermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiquë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 02.03.2025 000000000507322 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 0000000000507322 Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

11

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

11

07.06.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respec-

tées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent

être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE. Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des sol-

vants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1263
ADR : UN 1263
RID : UN 1263
IMDG : UN 1263
IATA : UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEINTURES
ADR : PEINTURES
RID : PEINTURES
IMDG : PEINTURES

(PHOSPHATE DE ZINC

)

IATA : PEINTURES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS:

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 000000000507322 Date de la première version publiée:

07.06.2025

ADR 3 **RID** 3 **IMDG** 3 **IATA** 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30 danger Étiquettes 3

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30 danger

Étiquettes Code de restriction en tun-(D/E)

nels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3 EmS Code F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-366

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-355

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

ADN

Dangereux pour l'environne- :

oui

11

ment

ADR

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

IMDG

Polluant marin

oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 72, 3, 20

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75, 20

Numéro sur la liste 72, 5, 29, 28

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

Non applicable

: Non applicable

: Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ **BASF**We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 000000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

organiques persistants (refonte)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

11

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 25, 51, 4 bis, 82, 65, 4

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4511, 4331, 4331, 4734

Composés organiques vola-

tils

Contenu en composés organiques volatils (COV): 455 g/l

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles

(prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 31,62 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

c 540 g/l

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB: Teneur en COV du produit prêt à l'emploi, ISO 11890-2:

540 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 02.03.2025 07.06.2025 Date de la première version publiée:

11 07.06.2025

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 : Toxique par inhalation. H332 : Nocif par inhalation.

H335
H336
H336
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox.

Carc.

Cancérogénicité

Eye Irrit.

Flam. Liq.

Skin Irrit.

Skin Sens.

Cancérogénicité

Irritation oculaire

Liquides inflammables

Irritation cutanée

Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

■ **BASF**We create chemistry

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal

Version Date de révision: 3.1 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeurs limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

11

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction: DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de don-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

P 2P65 MULTI Purpos-R Black 3L 3L Seau métal



Version 3.1

Date de révision: 07.06.2025

Numéro de la FDS: 00000000000507322

11

Date de dernière parution: 02.03.2025 Date de la première version publiée:

07.06.2025

nées de sécurité de chacun des composants Réservé aux utilisateurs professionnels.

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226

Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR